

Bruxelles, le 15 septembre 1998

## **La Commission autorise la création d'une entreprise commune entre Bosch et ZF Friedrichshafen**

*La Commission européenne a autorisé la création, par les sociétés Robert Bosch GmbH ("Bosch") et ZF Friedrichshafen AG ("ZF"), d'une entreprise commune qui produira et distribuera des composants de systèmes de direction pour véhicules automobiles et mettra l'accent, en particulier, sur les systèmes électro-hydrauliques et électriques. Bosch n'étant pas pour l'instant présente sur ce créneau, il n'y aura pas de cumul de parts de marché.*

ZF cèdera à la nouvelle entreprise ses activités dans le domaine de la technologie des systèmes de direction et une partie de sa production de composants pour ces systèmes. Bosch, qui était jusque-là absente de ce marché, apportera pour sa part à l'entreprise commune son savoir-faire électronique, pour autant qu'il puisse servir en la matière. Il n'y aura donc de cumul de parts de marché sur aucun point.

Le principal objectif de l'entreprise commune est le développement des systèmes de direction électro-hydrauliques et électriques, qui ont pour avantage de réduire la consommation de carburant et d'accroître le confort de conduite. Certains constructeurs automobiles produisent déjà en série des véhicules équipés de tels systèmes, et cette tendance se renforcera à l'avenir. À la différence de plusieurs de ses concurrents, ZF n'offre pas encore de systèmes électro-hydrauliques ou électriques.